


FICHE 23 - PROCÉDURE RETOUR EN FORMATION INITIALE 2026

TEXTES	<p>Loi du 26/07/2019 : Pour une école de confiance : Art 15 « obligations formation 16-18 ans » Circulaire n°2015-041 du 20 mars 2015 « droit au retour en formation »</p>
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> • Le retour en formation initiale (RFI) concerne toute personne qui souhaite reprendre des études en formation initiale en lycée général et technologique ou en lycée professionnel. <p>Ce droit s'exerce pour les jeunes de 16 - 25 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'obligation de formation 16-18 ans concerne le jeune décrocheur qui souhaite une formation Education Nationale <p><u>Condition nécessaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir interrompu sa formation depuis 1 an et ne plus être inscrit dans un EPLE, CFA... <p>La décision d'affectation sera prise au rectorat, en appui des décisions d'orientation préalables et des compétences acquises par le jeune dans son parcours.</p> <p>Les jeunes ayant pour statut « demandeur d'emploi indemnisé » perdront ce statut en cas de réintégration d'une formation initiale quel que soit le statut.</p>
MODALITES	<p>Le jeune est reçu en CIO par un Psychologue de l'éducation Nationale (PSY EN) ou un coordonnateur MLDS qui l'informe sur les procédures et vérifie la recevabilité du dossier au regard des procédures</p> <p>Le CIO établit la demande de dossier de retour en formation initiale et assure le suivi du dossier durant toute la procédure.</p> <p>Le CIO peut organiser pour chaque candidat RFI un entretien avec chaque proviseur des établissements souhaités (facultatif).</p>
PROCEDURE	<p>Le dossier doit être constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bulletins de la dernière classe fréquentée et /ou le relevé de notes du diplôme obtenu. - Des justificatifs de stage ou d'activités professionnelles et /ou extra professionnelles. - tout autre document pouvant justifier la demande.
CALENDRIER	<p>SAISIE des VOEUX : → Du Lundi 18 mai au Mercredi 10 Juin 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connexion Via AFFELNET LYCEE : <p>Sur ARENA : http://www.in.ac-guadeloupe.fr/arena/pages/accueil.jsf ➤ menu gauche : « scolarité du 2nd degré », rubrique AFFELNET lycée: http://www.in.ac-guadeloupe.fr/affelnet-lycee/do/accueil</p> <p>Saisir le dossier et les vœux de l'élève à partir de son INE (fourni par la famille ou l'élève majeur) Et transmettre la fiche récapitulative de saisie (affelnet) à la DRAIO : affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr</p> <p>Le CIO informera le candidat de la suite donnée à sa demande de retour en formation initiale après la diffusion des résultats d'affectation : du Mardi 30 Juin 2026.</p> <p>Pour les autres tours, se référer au calendrier des procédures d'orientation et d'affectation 2025. La saisie des vœux sera possible via AFFELMAP LYCEE : Lien : https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/</p>
INSCRIPTION	<p>En cas d'Affectation, le candidat devra procéder à son inscription entre le : Mardi 30 juin au Mardi 07 juillet 2026 en prenant contact avec l'établissement d'accueil.</p>
<p> Fermeture des CIO : Samedi 18 juillet (inclus) au Samedi 22 août 2026 (inclus)</p>	